

# LETTRE INFO



## Le bail Renov'

Le programme Bail Renov' vise à sensibiliser, informer et accompagner les propriétaires bailleurs et les locataires sur la rénovation et la sobriété énergétique

Le programme Bail Renov' a pour objectif d'améliorer la performance énergétique des logements loués. En effet, à compter du 1er janvier 2025, les logements classés « G » par leur diagnostic de performance énergétique (DPE) seront interdits à la location. Bail Renov' vise aussi à favoriser la sobriété énergétique et à lutter contre la précarité énergétique.

Pour cela, Bail Renov' sensibilise, informe et accompagne les **propriétaires bailleurs** et les **locataires**. C'est un dispositif **gratuit**.

Bail Renov' propose :

- Des réunions publiques
- Des rendez-vous téléphoniques
- Des visites à domicile.

Les experts Bail Renov' peuvent aider les propriétaires à identifier et évaluer leurs besoins de travaux, ouvrir un carnet d'information logement. Ils les informent également sur leurs droits et devoirs.

De plus, ils proposent d'accompagner les locataires pour mieux gérer leurs consommations énergétiques et aller vers plus de sobriété énergétique. À l'issue des échanges avec Bail Renov', le propriétaire ou le locataire est orienté vers France Rénov'.

L'association Bail Renov', association à but non lucratif créée en 2023 sous l'impulsion du ministère de la transition énergétique, porte le programme Bail Renov'. Il compte 7 partenaires, dont l'Anil (Association nationale pour l'information sur le logement).

Bail Renov' est financé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE).